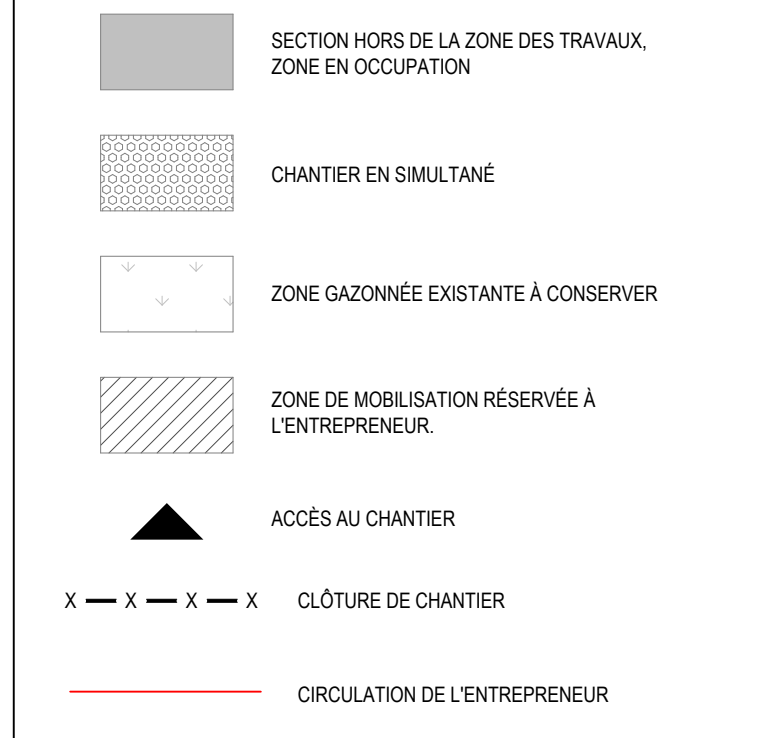


1 PLAN MOBILISATION, PLAN RDC DES BÂTIMENTS 18 ET 70
A011 1 : 500

NOTES GÉNÉRALES D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION

- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉSENTER UN PLAN DE MOBILISATION POUR APPROBATION. CELUI-CI DEVRA ÊTRE ACCEPTÉ PAR LE CLIENT ET LES PROFESSIONNELS AVANT LE DÉBUT DE SA MOBILISATION (VOIR DEVIS, SECTION 01 00 00).
- TOUS LES ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER (ROULOTTE, CONTENEUR, TOILETTE, ETC.) DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À L'INTÉRIEUR DES CLÔTURES DE CHANTIER.
- TOUTES LES SURFACES DE GAZON ABÎMÉES PAR LE CHANTIER DEVRONT ÊTRE ENOZZONNÉES À NOUVEAU SUITE AUX TRAVAUX, AVEC DES PLAQUES DE GAZON.
- L'ENTREPRENEUR DOIT DÉNEIGER (EXIGENCE OBLIGATOIRE) TOUTES LES ZONES UTILISÉES POUR SES PROPRES BESOINS, DONT ET SANS S'Y LIMITER, CELLES CIRCONSCRITES DANS LES CLÔTURES DE CHANTIER ET LES CASSES DE STATIONNEMENT, TOUT AU LONG DES TRAVAUX ET EN ASSUMANT LES FRAIS.
- VOIR LE DEVIS POUR LES EXIGENCES DES CLÔTURES DE CHANTIER.
- COORDONNER LA SÉQUENCE DES TRAVAUX AVEC LA SECTION CALENDRIER AU DEVIS D'ARCHITECTURE.
- TOUS LES ARBRES SONT EXISTANTS À CONSERVER À PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX.
- LE CHANTIER SE DÉROULERA DANS DES BÂTIMENTS EN OCCUPATION. LES TRAVAUX TRÈS BRUYANTS DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS AVANT 9H. EN PLUS DE CETTE EXIGENCE, L'ENTREPRENEUR DEVRA RESPECTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN VIGUEUR POUR LES HEURES DE DÉBUT ET DE FIN DE TRAVAUX ET COMMUNIQUER AVEC LE CLIENT D'AVANCE POUR TOUTES DIVERGENCES DE CES HEURES.
- LES CONTENEURS DE CHANTIER DEVRONT ÊTRE PLACÉS À UNE DISTANCE MINIMALE DE 5m DE TOUT BÂTIMENT.
- VOIR LE PLAN D'100 POUR LA LOCALISATION DES CLOISONS TEMPORAIRES. CONSULTER AUSSI LES DOCUMENTS D'HYGIÈNE.

LÉGENDE D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION



NOTES SPÉCIFIQUES D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION

- M01** CHANTIER EN SIMULTANÉ: RÉFECTION DU DÉBARCADÈRE (AILE B, TRAVAUX EXTÉRIEURS, HORS-CONTRAT). DATE DE DÉBUT: OCTOBRE 2024. DATE DE FIN PRÉVUE: 6 JUIN 2025. S.C. LE CHANTIER ACTUEL (LOT 1) POURRA UTILISER LA ZONE DÉBARCADÈRE POUR ACCÉDER AU BÂTIMENT ENTRE LE 11 MARS ET LE 16 MAI 2025. COORDINATION REQUISE AVEC LE CLIENT.
- M02** CHANTIER EN SIMULTANÉ: RÉNOVATION DU SECTEUR MICROSCOPIE (AILE B, SOUS-SOL, HORS-CONTRAT). DATE DE DÉBUT: NOVEMBRE 2024. DATE DE FIN PRÉVUE: AVRIL 2025. S.C. LE CHANTIER ACTUEL (LOT 1) POURRA UTILISER LA PORTE DOUBLE MENANT AU SOUS-SOL DES AVRIL 2025. COORDINATION REQUISE AVEC LE CLIENT.
- M03** ACCÈS VERS L'ÉTAGE (SRM) VIA L'ASCENSEUR.
- M04** ACCÈS VERS LE SOUS-SOL (SECTEURS G ET H) VIA L'ASCENSEUR ET L'ESCALIER.
- M05** PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS.
- M06** SALLE ÉLECTRIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- M07** ZONE DE MOBILISATION AYANT ACCÈS À UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE.
- M08** LOCAL DE SERVEURS À LAISSER LIBRE D'ACCÈS EN TOUT TEMPS AU CLIENT. L'ÉQUIPEMENT DOIT RESTER FONCTIONNEL EN TOUT TEMPS ET DOIT ÊTRE PROTÉGÉ DES TRAVAUX ET POUSSIÈRES (PRESSION POSITIVE).
- M09** LOCAL DE SERVEURS/TELECOM EXISTANT ET CONSERVER. DANS LA ZONE DES TRAVAUX, À NOTER QUE CE LOCAL N'A PAS DE PLAFOND; INCLURE DANS LA PORTE DE BÉN SCÉLLER LE LOCAL, AFIN DE LE PROTÉGER DES POUSSIÈRES ET CONTAMINANTS. VOIR AUSSI DOC. ÉLECTRICITÉ.
- M10** SALLE ÉLECTRIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- M11** SALLE MÉCANIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. L'ACCÈS À LA SALLE MÉCANIQUE SERA DÉPENDANT DES OPÉRATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DANS LE MÊME SECTEUR HORRAIRE ET ACCÈS À VALIDER AVEC LE CLIENT.
- M12** INTERVENTIONS SUR LE SOUFFLAGE EXISTANT POUR DISTRIBUTION VERS LOCAL F105 AU SOUS-SOL. VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. RAGREER TOUTES LES SURFACES TOUCHÉES.
- M13** RAGREER LE PLAFOND EN CARREAUX ACUSTIQUES SUSPENDUS ENTRE LES LOCAUX 104 ET 139.
- M14** PRIORITÉ DES TRAVAUX DANS LE SECTEUR H POUR UNE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE AVANT LA M-JANV 2025. VOIR DEVIS.
- M15** L'ENTREPRENEUR POURRA MODIFIER LA QUINGALLERIE DE LA PORTE EXISTANTE POUR FACILITER L'ACCÈS AU CHANTIER, TOUT EN RESPECTANT LA RÉGLEMENTATION POUR L'ÉVACUATION. RESPECTER L'ARTICLE 2.3 DE LA SECTION 08 71 00.
- M16** POUR ASSURER UNE PRESSION NÉGATIVE DU SECTEUR, L'ENTREPRENEUR DEVRA RETIRER UNE UNITÉ SCÉLLÉE (ø813mm DE LARGEUR x ±1020mm DE HAUTEUR) ET LA REINSTALLER PAR LA SUITE. LES FÉNÊTRES (AINT DE 2021 ET FONT. 108) ET D'UN GARANTIE DE 10 ANS. LA GARANTIE DOIT ÊTRE MAINTENUE ET RESTER INCHANGÉE À LA SUITE DES TRAVAUX. SI LE GARANT DE LA GARANTIE N' EXÉCUTE PAS LA DEMANDE DANS LA PRÉSENTE PORTÉE DES TRAVAUX, IL FAUT OBTENIR L'AUTORISATION DE CE DERNIER POUR L' EXÉCUTION DES TRAVAUX OU OBTENIR DE CE DERNIER LA RAISON DE SON REFUS. COORDONNER LES DÉTAILS - VITRES GRAND-CÔTÉ 200-494-1220.
- M17** TOUS LES MOBILIERS EXISTANTS RESTERONT SUR PLACE DANS LE SECTEUR SRI (VOIR LA SÉRIE A950). L'ENTREPRENEUR DEVRA LES DÉPLACER AU BESOIN ET LES PROTÉGER DURANT TOUTE LA PORTÉE DES TRAVAUX.

PROJET: AFSB – Réaménagement de bureaux aux bâtiments 18 et 70 - Lot 1
531 Boulevard des Prairies, Laval, H7V 1B7

CLIENT: **INRS** Institut national de la recherche scientifique

PLAN CLE:

ARCHITECTE: **yla** architecture
HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

INGÉNIEURS STRUCTURE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE: **PAGEAU MOREL**
sdk

NOTES GÉNÉRALES AUX SOUS-MISSIIONNAIRES:
L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS AUX PLANS.
TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
CE DESSIN NE PEUT SERVIR AUX FINS DE CONSTRUCTION S'IL N'EST PAS SCÉLLÉ ET APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL CONCERNÉ.

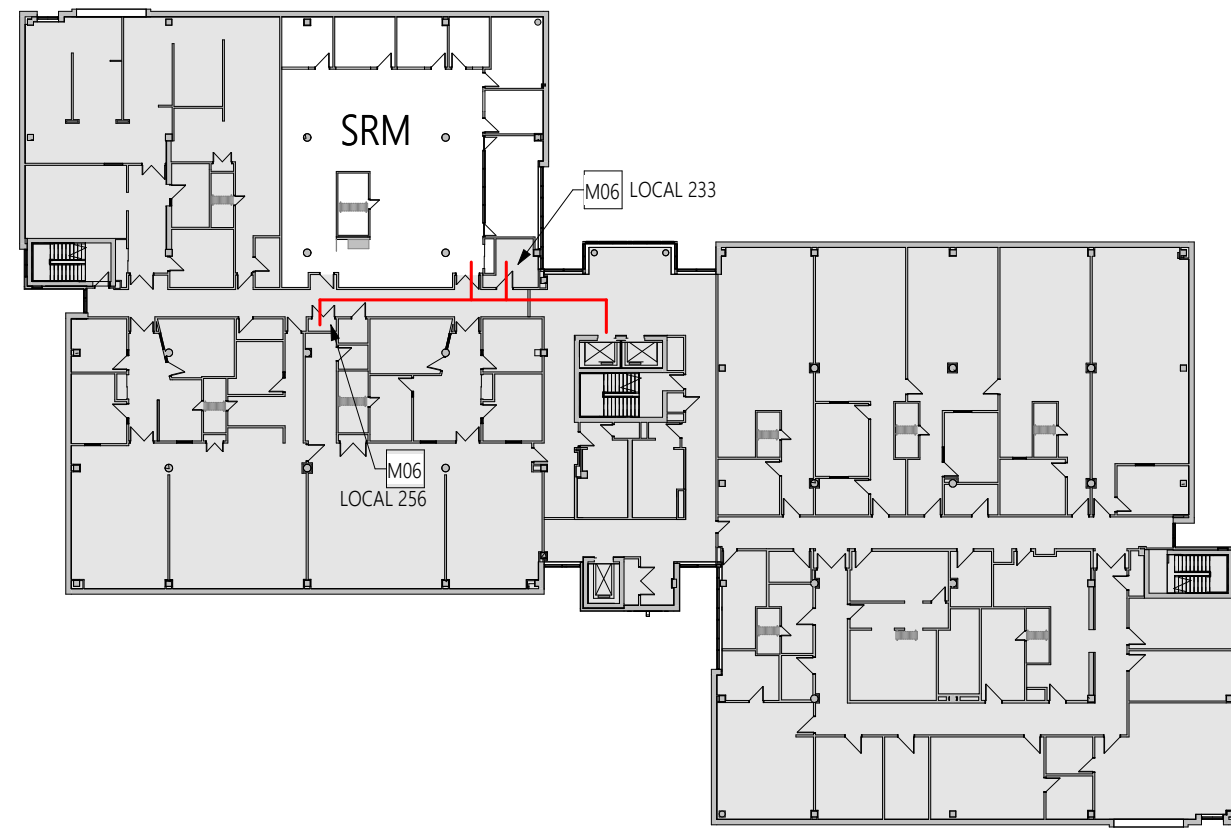
PAS POUR CONSTRUCTION

| | | |
|------------|--------------------------|---------|
| 2024-11-28 | ADDENDA A2 | 2 |
| 2024-11-26 | ADDENDA A1 | 1 |
| 2024-11-04 | EMIS POUR ASPRÈS D'OFFRE | 0 |
| DATE | EMIS POUR | PAR REV |

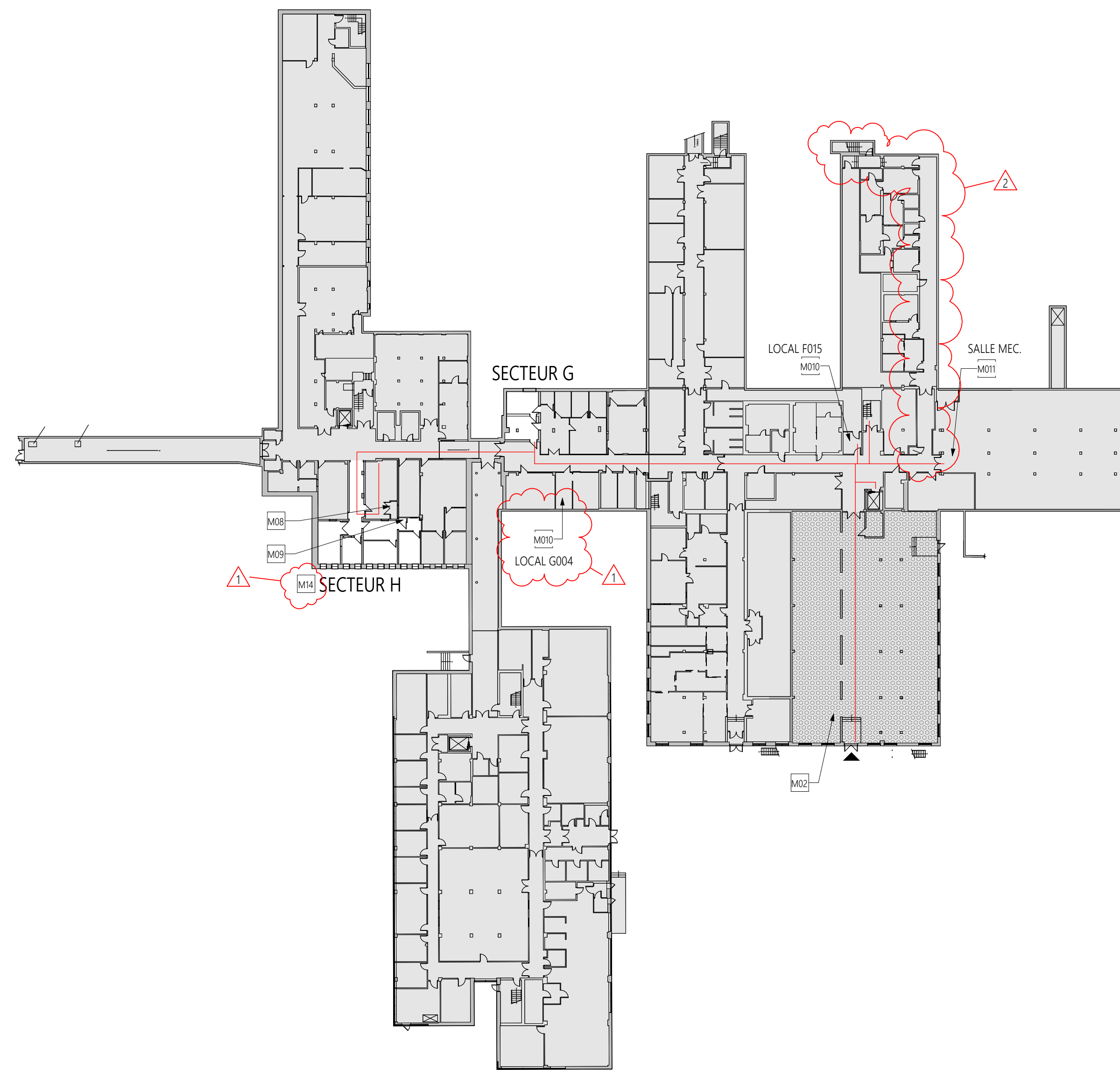
TITRE DU DESSIN: PLAN D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION REZ-DE-CHAUSSÉE
Échelle: Comme indiqué

ARCHITECTURE: **A011**

Dessiné par: SR
Révisé: R2
No. Projet client: Conçu par: VD
No. Projet V.A.: 24005
No. Projet V.F.A.: 240019



2
A012
PLAN DE MOBILISATION, BÂTIMENT 70 - ÉTAGE
1 : 500

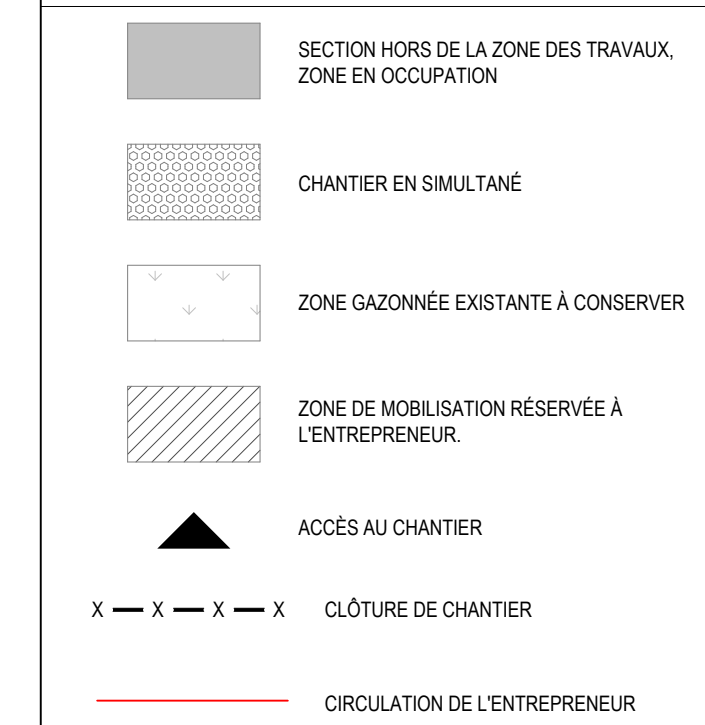


1
A012
PLAN DE MOBILISATION, BÂTIMENT 18 - SOUS-SOL
1 : 500

NOTES GÉNÉRALES D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION

- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉSENTER UN PLAN DE MOBILISATION POUR APPROBATION. CELUI-CI DEVRA ÊTRE ACCEPTÉ PAR LE CLIENT ET LES PROFESSIONNELS AVANT LE DÉBUT DE SA MOBILISATION (VOIR DEVIS, SECTION 01 00 00).
- TOUTS LES ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER (ROULOTTE, CONTENEUR, TOILETTE, ETC.) DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À L'INTÉRIEUR DES CLÔTURES DE CHANTIER.
- TOUTES LES SURFACES DE GAZON ABÎMÉES PAR LE CHANTIER DEVRONT ÊTRE ENOZZONNÉES À NOUVEAU SUITE AUX TRAVAUX, AVEC DES PLAQUES DE GAZON.
- L'ENTREPRENEUR DOIT DÉNEIGER (EXIGENCE OBLIGATOIRE) TOUTES LES ZONES UTILISÉES POUR SES PROPRES BESOINS, DONT ET SANS S'Y LIMITER, CELLES CIRCONSCRITES DANS LES CLÔTURES DE CHANTIER ET LES CASSES DE STATIONNEMENT, TOUT AU LONG DES TRAVAUX ET EN ASSUMER LES FRAIS.
- VOIR LE DEVIS POUR LES EXIGENCES DES CLÔTURES DE CHANTIER.
- COORDONNER LA SÉQUENCE DES TRAVAUX AVEC LA SECTION CALENDRIER AU DEVIS D'ARCHITECTURE.
- TOUTS LES ARBRES SONT EXISTANTS À CONSERVER À PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX.
- LE CHANTIER SE DÉROULERA DANS DES BÂTIMENTS EN OCCUPATION. LES TRAVAUX TRÈS BRUYANTS DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS AVANT 9H. EN PLUS DE CETTE EXIGENCE, L'ENTREPRENEUR DEVRA RESPECTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN VIGUEUR POUR LES HEURES DE DÉBUT ET DE FIN DE TRAVAUX ET COMMUNIQUER AVEC LE CLIENT D'AVANCE POUR TOUTES DIVERGENCES DE CES HEURES.
- LES CONTENEURS DE CHANTIER DEVRONT ÊTRE PLACÉS À UNE DISTANCE MINIMALE DE 5m DE TOUT BÂTIMENT.
- VOIR LE PLAN D'A100 POUR LA LOCALISATION DES CLOISONS TEMPORAIRES. CONSULTER AUSSI LES DOCUMENTS D'HYGIÈNE.

LÉGENDE D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION



NOTES SPÉCIFIQUES D'IMPLANTATION ET DE MOBILISATION

- M001 CHANTIER EN SIMULTANÉ: RÉFECTION DU DÉBARCADÈRE (AILE B, TRAVAUX EXTÉRIEURS, HORS-CONTRAT).
DATE DE DÉBUT: OCTOBRE 2024
DATE DE FIN PRÉVUE: 6 JUIN 2025.
SIC. LE CHANTIER ACTUEL (LOT 1) POURRA UTILISER LA ZONE DÉBARCADÈRE POUR ACCÉDER AU BÂTIMENT ENTRE LE 11 MARS ET LE 16 MAI 2025. COORDINATION REQUISE AVEC LE CLIENT.
- M002 CHANTIER EN SIMULTANÉ: RÉNOVATION DU SECTEUR MICROSCOPIE (AILE B, SOUS-SOL, HORS-CONTRAT).
DATE DE DÉBUT: NOVEMBRE 2024
DATE DE FIN PRÉVUE: AVRIL 2025.
SIC. LE CHANTIER ACTUEL (LOT 1) POURRA UTILISER LA PORTE DOUBLE MENANT AU SOUS-SOL DÉBUT 2025. COORDINATION REQUISE AVEC LE CLIENT.
- M003 ACCÈS VERS L'ÉTAGE (SRM) VIA L'ASCENSEUR
- M004 ACCÈS VERS LE SOUS-SOL (SECTEURS G ET H) VIA L'ASCENSEUR ET L'ESCALIER
- M005 PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS
- M006 SALLE ÉLECTRIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS
- M007 ZONE DE MOBILISATION AYANT ACCÈS À UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE
- M008 LOCAL DE SERVEURS À LAISSER LIBRE D'ACCÈS EN TOUT TEMPS AU CLIENT. L'ÉQUIPEMENT DOIT RESTER FONCTIONNEL EN TOUT TEMPS ET DOIT ÊTRE PROTÉGÉ DES TRAVAUX ET POUSSIÈRES (PRESSION POSITIVE)
- M009 LOCAL DE SERVEURS/TELECOM EXISTANT ET CONSERVER. DANS LA ZONE DES TRAVAUX, À NOTER QUE CE LOCAL N'A PAS DE PLAFOND; INCLURE DANS LA PORTE DE BÉNIGNEUR DE LOCAL AFIN DE LE PROTÉGER DES POUSSIÈRES ET CONTAMINANTS. VOIR AUSSI DOC. ÉLECTRICITÉ.
- M010 SALLE ÉLECTRIQUE ET, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS
- M011 SALLE MÉCANIQUE, VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. L'ACCÈS À LA SALLE MÉCANIQUE SERA DÉPENDANT DES OPÉRATIONS EN COURS D'EXÉCUTION DANS LE MÊME SECTEUR HORLAIRE ET ACCÈS À VALIDER AVEC LE CLIENT.
- M012 INTERVENTIONS SUR LE SOUFFLAGE EXISTANT POUR DISTRIBUTION VERS LOCAL F015 AU SOUS-SOL. VOIR PORTÉE DES TRAVAUX AUX DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. RAGREER TOUTES LES SURFACES TOUCHÉES.
- M013 RAGREER LE PLAFOND EN CARREAUX ACUSTIQUES SUSPENDUS ENTRE LES LOCAUX 104 ET 139.
- M014 PRIORITÉ DES TRAVAUX DANS LE SECTEUR H POUR UNE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE AVANT LA MI-MAI 2025. VOIR DEVIS.
- M015 L'ENTREPRENEUR POURRA MODIFIER LA QUINGALLERIE DE LA PORTE EXISTANTE POUR FACILITER L'ACCÈS AU CHANTIER, TOUT EN RESPECTANT LA RÉGLEMENTATION POUR L'ÉVACUATION. RESPECTER L'ARTICLE 2.3 DE LA SECTION 08 71 00.
- M016 POUR ASSURER UNE PRESSION NÉGATIVE DU SECTEUR, L'ENTREPRENEUR DEVRA RETIRER UNE UNITÉ SCÉLLÉE (ø813mm DE LARGEUR x ±1020mm DE HAUTEUR) ET LA REINSTALLER PAR LA SUITE. LES FENÊTRES D'ENTRÉE DE 2021 ET FONT L'OBJET D'UNE GARANTIE DE 10 ANS. LA GARANTIE DOIT ÊTRE MAINTENUE ET RESTER INCHANGÉE À LA SUITE DES TRAVAUX. SI LE GARANT DE LA GARANTIE N'EXÉCUTE PAS LA DEMANDE DANS LA PRÉSENTE PORTÉE DES TRAVAUX, IL FAUT OBTENIR L'AUTORISATION DE CE DERNIER POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX OU OBTENIR DE CE DERNIER LA RAISON DE SON REFUS. COORDONNER LES DIVERGENCES DE CES HEURES.
- M017 TOUTS LES MOBILIERS EXISTANTS RESTERONT SUR PLACE DANS LE SECTEUR SRI (VOIR LA SÉRIE A950). L'ENTREPRENEUR DEVRA LES DÉPLACER AU BESOIN ET LES PROTÉGER DURANT TOUTE LA PORTÉE DES TRAVAUX.

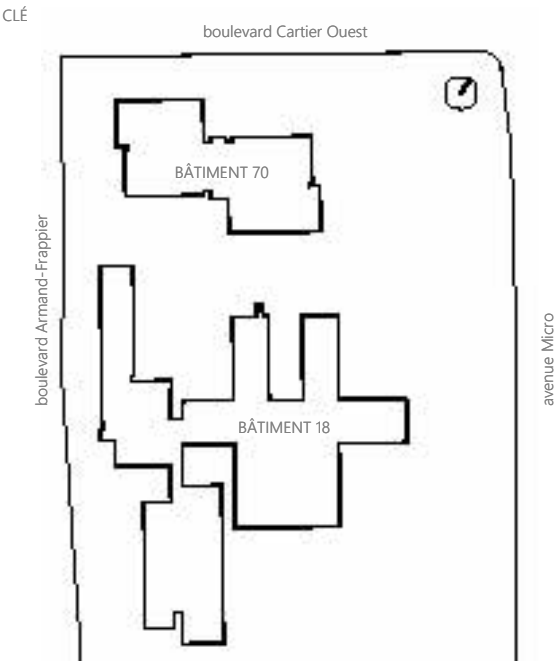
PROJET
AFSB – Réaménagement
de bureaux aux bâtiments
18 et 70 - Lot 1

531 Boulevard des Prairies, Laval, H7V 1B7

CLIENT:



PLAN CLE



ARCHITECTE



HÉLOÏSE
THIBODEAU
ARCHITECTE
INC.

INGÉNIEURS STRUCTURE MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE

PAGEAU
MOREL



NOTES GÉNÉRALES AUX SOUS-MISSIIONNAIRES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS AUX PLANS.

TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.

AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

CE DESSIN NE PEUT SERVIR AUX FINS DE CONSTRUCTION S'IL N'EST PAS SCÉLLÉ ET APPROUVÉ PAR LE PROFESSIONNEL CONCERNÉ.

PAS POUR
CONSTRUCTION

| DATE | EMIS POUR | PAR | REV |
|------------|--------------------------|-----|-----|
| 2024-11-28 | ADDENDA A2 | | 2 |
| 2024-11-26 | ADDENDA A1 | | 1 |
| 2024-11-04 | EMIS POUR ASPREL D'OFFRE | | 0 |



TITRE DU DESSIN:

PLAN DE MOBILISATION - BÂTIMENT 18
SOUS-SOL ET BÂTIMENT 70 ÉTAGE

Échelle: Comme indiqué

ARCHITECTURE

Feuille n°

A012

Dessiné par

SR

Révisé par

R2

No. Projet client

3692

Conçu par

VD

Vérifié par

VD

No. Projet Y.A.

24005

No. Projet F.A.

240019